

COMMUNE DE PITRES

Procès-verbal du conseil municipal du 5 avril 2023

Madame la maire donne lecture de l'ordre du jour :

- 1) **FINANCES LOCALES : COMPTE DE GESTION 2022 : BUDGET DE LA COMMUNE ET DES BUDGETS ANNEXES DU CCAS ET DU CIMETIERE ;**
- 2) **FINANCES LOCALES : COMPTE ADMINISTRATIF 2022 : BUDGET DE LA COMMUNE ET DES BUDGETS ANNEXES DU CCAS ET DU CIMETIERE ;**
- 3) **FINANCES LOCALES : AFFECTATION DU RESULTAT 2022 : BUDGET DE LA COMMUNE ET DU BUDGET ANNEXE DU CCAS ;**
- 4) **FINANCES LOCALES : VOTE DU TAUX DES TAXES D'IMPOSITION DE 2023 ;**
- 5) **FINANCES LOCALES : BUDGET PRIMITIF 2023 : BUDGET DE LA COMMUNE ET DES BUDGETS ANNEXES DU CCAS ET DU CIMETIERE ;**
- 6) **INTERCOMMUNALITE : DEMANDES DE FONDS DE CONCOURS A L'AGGLOMERATION SEINE-EURE ;**
- 7) **INFORMATIONS DIVERSES**

Présents : Florence LAMBERT, maire, Nicolas QUENNEVILLE, Nadège LEVEE, David LECLERCQ, Sabrina EUSEBE, Rodolphe RAILLAT, adjoints, Jacques SOREL, Gaëtan DUBOURG, Nathalie GREPIER, Sébastien BOISSEL, Irène MARIE, Elodie LACOMBE, Gianni LEFEBVRE, Laurence RIDIRA, Jean-Pierre COBERT et Marion AUBIN, Conseillers municipaux.

Absents excusés représentés : Michel BIENVENU par Jacques SOREL, Jessica RIBEIRO par Sabrina EUSEBE, Gabriel GRAFF par Florence LAMBERT, Céline DUVAL par Nadège LEVEE et Benoît BIVILLE par Marion AUBIN.

Absents excusés : Ourida GUEZOUL et Christophe PETIT.

Secrétaire de séance : Gaëtan DUBOURG.

Madame la maire demande s'il y a des observations sur le procès-verbal du 8 mars 2023.

Monsieur Cobert fait remarquer que l'engagement de TAM concernant l'enfouissement des lignes de moyenne tension, n'est pas mentionné dans le compte-rendu.

Madame la maire répond que ce sera rectifié

Le procès-verbal du 8 mars 2023 est adopté à l'unanimité.

1) FINANCES LOCALES : COMPTE DE GESTION 2022 : BUDGET DE LA COMMUNE ET DES BUDGETS ANNEXES DU CCAS ET DU CIMETIERE

Budget de la commune :

Résultats budgétaires de l'exercice

16600 - PITRES

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	2 510 529,74	3 352 446,06	5 862 975,80
Titres de recette émis (b)	994 549,00	2 919 667,66	3 914 216,66
Réductions de titres (c)		35 620,33	35 620,33
Recettes nettes (d = b - c)	994 549,00	2 884 047,33	3 878 596,33
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	2 510 529,74	3 352 446,06	5 862 975,80
Mandats émis (f)	1 736 547,64	2 500 295,86	4 236 843,50
Annulations de mandats (g)		315,07	315,07
Depenses nettes (h = f - g)	1 736 547,64	2 499 980,79	4 236 528,43
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		384 066,54	
(h - d) Déficit	741 998,64		357 932,10

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

16600 - PITRES

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement	49 819,62		-741 998,64		-692 179,02
Fonctionnement	715 950,39	175 414,33	384 066,54		924 602,60
TOTAL I	765 770,01	175 414,33	-357 932,10		232 423,58
II - Budgets des services à caractère administratif					
16603-CIMETIERE					
Investissement	-1 342,26				-1 342,26
Fonctionnement	1 342,18				1 342,18
Sous-Total	-0,08				-0,08
TOTAL II	-0,08				-0,08
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	765 769,93	175 414,33	-357 932,10		232 423,50

Adopté à l'unanimité

Budget du CCAS :

Résultats budgétaires de l'exercice

16601 - CCAS DE PITRES

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	6 440,28	26 683,03	33 123,31
Titres de recette émis (b)		23 935,00	23 935,00
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)		23 935,00	23 935,00
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	6 440,28	26 683,03	33 123,31
Mandats émis (f)	6 440,28	14 696,48	21 136,76
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)	6 440,28	14 696,48	21 136,76
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		9 238,52	2 798,24
(h - d) Déficit	6 440,28		

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

16601 - CCAS DE PITRES

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement	5 334,61		-6 440,28		-1 105,67
Fonctionnement	4 348,03		9 238,52		13 586,55
TOTAL I	9 682,64		2 798,24		12 480,88
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	9 682,64		2 798,24		12 480,88

Adopté à l'unanimité

Budget du cimetière :

Résultats budgétaires de l'exercice

16603 - CIMETIERE

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	2 684,52	4 186,52	6 871,04
Titres de recette émis (b)			
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)			
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	2 684,52	4 186,52	6 871,04
Mandats émis (f)			
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)			
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit			

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

16603 - CIMETIERE

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif CIMETIERE					
Investissement	-1 342,26				-1 342,26
Fonctionnement	1 342,18				1 342,18
Sous-Total	-0,08				-0,08
TOTAL II	-0,08				-0,08
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	-0,08				-0,08

Adopté à l'unanimité

2) FINANCES LOCALES : COMPTE ADMINISTRATIF 2022 : BUDGET DE LA COMMUNE ET DES BUDGETS ANNEXES DU CCAS ET DU CIMETIERE

Il est procédé à la lecture des comptes administratifs 2022 de la commune et des budgets annexes du CCAS et du cimetière. Lesquels donnent les résultats suivants :

BALANCE GENERALE DE LA COMMUNE				
<i>COMPTE ADMINISTRATIF 2022</i>				
SECTIONS		DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
REPORTS DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	FONCTIONNEMENT		540 536,06 €	540 536,06 €
	INVESTISSEMENT		49 819,62 €	49 819,62 €
RESULTATS DE L'EXERCICE 2022	FONCTIONNEMENT	2 499 980,79 €	2 884 047,33 €	384 066,54 €
	INVESTISSEMENT	1 736 547,64 €	994 549,00 €	-741 998,64 €
	TOTAL	4 236 528,43 €	3 878 596,33 €	-357 932,10 €
RESULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE 2022	FONCTIONNEMENT	2 499 980,79 €	3 424 583,39 €	924 602,60 €
	INVESTISSEMENT	1 736 547,64 €	1 044 368,62 €	-692 179,02 €
	TOTAL	4 236 528,43 €	4 468 952,01 €	232 423,58 €
RESTES A REALISER 2022	INVESTISSEMENT	358 519,00 €	733 656,00 €	375 137,00 €
RESULTAT CUMULE		4 595 047,43 €	5 202 608,01 €	607 560,58 €

Le compte administratif de la commune est adopté à l'unanimité

BALANCE GENERALE DU CCAS

COMPTE ADMINISTRATIF 2022

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
FONCTIONNEMENT	14 696,48	23 935,00	9 238,52
INVESTISSEMENT	6 440,28	0,00	-6 440,28
EXCEDENT ANTERIEUR		9 682,64	9 682,64
RESULTAT TOTAL	21 136,76	33 617,64	12 480,88

Le compte administratif du CCAS est adopté à l'unanimité

BALANCE GENERALE DU CIMETIERE

COMPTE ADMINISTRATIF DU CIMETIERE 2022

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
FONCTIONNEMENT	0,00 €	0,00 €	0,00 €
INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €	0,00 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT ANTERIEUR		1 342,18 €	1 342,18 €
DEFICIT D'INVESTISSEMENT ANTERIEUR	1 342,26 €	0,00 €	-1 342,26 €
TOTAL	1 342,26 €	1 342,18 €	-0,08 €

Le compte administratif du cimetière est adopté à l'unanimité

3) FINANCES LOCALES : AFFECTATION DU RESULTAT 2022 : BUDGET DE LA COMMUNE ET DU BUDGET ANNEXE DU CCAS

Compte tenu des résultats des comptes administratifs, il convient d'affecter le résultat :

COMMUNE :

Section d'investissement D001 : 692 179.02 €
Besoin de financement au compte R 1068 : 317 042.02 €
Section de financement R002 : 232 423.58 €.

CCAS :

Section de fonctionnement : R002 : 12 480.88 €
Section d'investissement : R1068 : 11 05.67 €.

CIMETIERE :

Il s'agit d'un budget de stock donc il n'y a pas d'affectation du résultat :

Vote du conseil municipal : « Pour » à l'unanimité pour la commune et le CCAS

4) FINANCES LOCALES : VOTE DU TAUX DES TAXES D'IMPOSITION DE 2023

Madame la maire indique qu'il faut procéder au vote pour fixer les taux des taxes communales pour 2023.

La commission des finances a souhaité ne pas augmenter les taux des taxes communales pour 2023 et a donc proposé de maintenir les taux des taxes ainsi qu'il suit :

TAXE FONCIERE (bâti)..... 49,07 %
TAXE FONCIERE (non bâti) 74,18 %
TAXE D'HABITATION..... 11.70 %

Vote du conseil municipal : « Pour » à l'unanimité

5) FINANCES LOCALES : BUDGET PRIMITIF 2023 : BUDGET DE LA COMMUNE ET DES BUDGETS ANNEXES DU CCAS ET DU CIMETIERE

1 - Lecture des budgets primitifs 2023.

Il est procédé à la lecture des budgets primitifs 2023 de la commune et des budgets annexes du CCAS et du cimetière. Ces budgets primitifs ont été préparés lors des différentes commissions des finances qui ont précédé la réunion du conseil municipal

Les budgets peuvent se résumer ainsi :

BUDGET PRIMITIF 2023 DE LA COMMUNE :

Budget qui s'équilibre en recettes et en dépenses :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :.....	2 828 411.36 €
SECTION D'INVESTISSEMENT :	2 492 652.42 €
TOTAL :.....	5 321 063.78 €

Madame la maire indique qu'il faut modifier le BP de la commune en ajoutant 30 000 € à l'opération d'investissement « Cimetière » pour la reprise des anciennes concessions. Le montant total des reprises s'élève à environ 90 000 €. L'opération se déroulera donc sur 3 ans.

La somme de 30 000 € est déduite des dépenses imprévues.

Elle indique une baisse des charges de personnel due aux mouvements de personnels (retraites, remplacements...)

Mme Grépier s'interroge sur la subvention du FCPE qui ne figure pas dans le budget. Madame la maire répond que ce sera modifié et une subvention de 200 € sera inscrite au budget.

Mme Ridira demande pourquoi il n'est pas prévu de subvention pour les « Restos du cœur ». Madame la maire répond que la subvention est demandée par le siège d'Evreux au niveau départemental. La commune subventionne en mettant gracieusement à disposition des « Restos du cœur » un local communal.

Madame la maire fait part d'une augmentation importante du prix du repas du restaurant scolaire par la Sté Compass de 65 cts à compter de septembre. Elle pense que cette augmentation ne pourra pas être répercutée totalement sur le coût du repas pour les familles.

Alain Héroux donne des explications à Monsieur Cobert sur quelques sommes inscrites en recettes. Il s'agit de compensations qui sont imputées à différents comptes.

Madame Levée donne des explications sur l'achat d'une nouvelle tondeuse pour le stade. Sur celle que nous avons actuellement, il faut remplacer le joint de culasse sans avoir l'assurance que le moteur tienne. En considérant le coût des réparations et les subventions que nous pouvons obtenir, il est privilégié le choix d'en acheter une neuve.

Madame la maire donne différentes explications sur les travaux envisagés à la mairie pour déplacer les services techniques ainsi que sur des travaux pour aménager l'ancienne bibliothèque en salle de réception / réunion qui pourra ainsi être louée à des particuliers ou des entreprises.

Elle indique également qu'il faut remplacer des ordinateurs usagés à l'école primaire.

Madame Aubin demande des explications sur l'utilisation de ces ordinateurs. Madame la maire répond que ces ordinateurs sont destinés au personnel enseignant.

Madame Aubin fait part d'une opération « L'Ecole faisons la ensemble » et propose que l'on demande une subvention de le cadre de cette opération.

Madame la maire dit qu'il faut rembourser 75 000 € de taxe d'aménagement perçue en 2021 car la Sté « Manoir Poudres » a abandonné son projet d'installation à Pîtres.

Pour l'aire sportive de jeux, elle précise que la commune est dans l'attente des réponses du département et de la région sur les subventions qu'elle pourrait recevoir.

Un emprunt sera contracté pour financer les nouveaux investissements.

BUDGET PRIMITIF 2023 DU CCAS :

Budget qui s'équilibre en recettes et en dépenses :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :.....	32 480.88 €
SECTION D'INVESTISSEMENT :	1 105.67 €
TOTAL :.....	33 586.55 €

BUDGET PRIMITIF 2023 DU CIMETIERE :

Budget qui s'équilibre en recettes et en dépenses :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :.....	2 844.26 €
SECTION D'INVESTISSEMENT :	2 684.52 €
TOTAL :.....	5 528.78 €

Vote des budgets primitifs 2023 :

Budget primitif 2023 de la commune : 17 voix « POUR », 4 abstentions Mme Aubin, M. Biville (représenté par Mme Aubin), M. Cobert et M. Lefebvre.

Mme Aubin et M. Cobert s'abstiennent car ils sont contre le projet de vidéoprotection.

M. Lefebvre s'abstient car il ne fait pas partie de la commission des finances et il considère que les dépenses de carburant sont trop élevées.

M. Lefebvre dit que le bâtiment occupé par la Sté My design container est mis en vente aux enchères.

Madame la maire répond que ce n'est pas le bâtiment mais le matériel de My design container qui est mis en vente aux enchères.

Elle précise que le bâtiment est mis en vente par son propriétaire mais que la commune n'est pas intéressée pour l'acheter car un autre projet moins onéreux est envisagé pour déplacer les services techniques.

Budget primitif du CCAS : Adopté à l'unanimité

Budget primitif du cimetière : Adopté à l'unanimité

6) INTERCOMMUNALITE : DEMANDES DE FONDS DE CONCOURS A L'AGGLOMERATION SEINE-EURE

Madame la maire demande au conseillers municipaux l'autorisation de demander des fonds de concours auprès de l'Agglomération Seine-Eure sur les différents achats et travaux prévus en investissement.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité

7) INFORMATIONS DIVERSES

Madame la maire donne quelques informations diverses :

- l'ASVP (Agent de Surveillance de la Voie Publique) a pris son poste. Il remplace le policier municipal parti en retraite. Il faudra modifier son poste en « Adjoint technique qualifié » lors d'un prochain conseil municipal ;
- 2 agents vont partir à la retraite cette année. Un pot de départ sera organisé pour eux ainsi que pour un agent parti en retraite en 2020 et qui n'avait pas pu bénéficier de pot de départ en raison de la crise sanitaire ;
- Une chasse aux œufs est organisée le samedi 08 avril place des Flotteaux. Il y a 160 enfants inscrits ;
- Exposition de peinture à la salle des fêtes le 22 et 23 avril ;
- La foire à tout est reportée au dimanche 14 mai.
- Lancement du recrutement des chantiers jeunes pour cet été.

Fin de la séance du conseil municipal à 20h00.